

Commission des affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

A l'attention du Conseil communal de
Cheseaux-sur-Lausanne

Cheseaux, le 11 novembre 2015

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 64/2015

Demande de sortie de l'association ASIGOS présentée par les communes de la Chamberonne

Préambule :

En date du 4 novembre dernier, la commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) a été convoquée par M. Pierre Hämmerli, municipal de Cheseaux, et M. Roland Valet, municipal de Sullens et représentant de l'établissement de la Chamberonne. Etaient également présents les représentants des conseils communaux de BousSENS, Bournens et Sullens.

Le préavis 64/2015 nous a été présenté. Ce dernier demande la sortie de l'établissement de la Chamberonne de l'ASIGOS.

Historique:

En 2002, l'ASIGOS a vu le jour pour permettre à l'ensemble des communes de l'établissement secondaire de Prilly (Prilly – JouxTENS – Romanel – Cheseaux – Sullens – BousSENS – Bournens) de créer un fond d'investissement de CHF 30'000'000.- pour rénover et agrandir le collège de l'Union qui reçoit les élèves du secondaire I en général et de pré-gymnasial en particulier de ces communes. Avec l'acceptation de la LEO, il a été demandé à l'établissement de la Chamberonne de mettre sur pied l'ensemble des voies de scolarisation du secondaire I. Dès lors l'ASIGOS n'avait plus de raison d'être pour les communes de Cheseaux, Sullens, BousSENS et Bournens. D'où leur demande de sortie de l'association et ce préavis.

Considérations générales:

Au vu du développement du SDNL et des communes jouxtant les voies du LEB en particulier, l'ensemble des locaux construits sous la direction de l'ASIGOS sont occupés à ce jour par les élèves du secondaire I actuel de Prilly, JouxTENS et Romanel. Il n'y a donc pas de sous-occupation de locaux qui pourraient grever les comptes de l'ASIGOS. La commune de Prilly envisage même de construire un nouveau collège en Corminjoz pour subvenir aux besoins à venir.

Commission des affaires régionales et intercommunales de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne

Considérations financières :

Les communes de la Chamberonne renoncent à demander la restitution du capital de fondation. Comme il était de CHF 100'000.- et que la commune de Cheseaux avait la charge de 7,66%, il s'agit donc d'un total de CHF 7660.- qui sera abandonné par Cheseaux, ce qui paraît tout-à-fait dans ses possibilités.

La clé de répartition des coûts prévoit une facture pour chaque commune basée pour moitié sur le nombre d'habitants et pour moitié sur le nombre d'élèves fréquentant l'établissement secondaire de Prilly. La commune de Cheseaux participera donc jusqu'à fin 2016 aux coûts de l'ASIGOS pour la part concernant la population générale, mais n'aura plus de frais liés au nombre d'élèves. Ce qui est estimé par M. Franco, boursier communal, à une diminution de coûts de CHF 50'000.- environ.

Quant au cautionnement solidaire, comme annoncé dans le préavis, il devrait dans les faits disparaître en fin 2016, lorsque le nouveau règlement de l'ASIGOS entrera en vigueur.

Conclusion :

Après la prise en considération des différents arguments présentés et au vu de l'obligation que l'établissement de la Chamberonne a de se mettre en conformité avec l'introduction de la LEO, la commission des affaires régionales et intercommunales vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter la sortie de l'ASIGOS présentée par les communes de la Chamberonne aux conditions du préavis 64/2015 et de donner décharge à la commission.

La commission :

Anne Pécoud

Edmond Fleury

Eric Michel

Raphaël Bugnon, président et rapporteur

